COURS BIENHEUREUX CHARLES D'AUTRICHE

Dossier d'inscription

Année scolaire 2027-2028

Collège libre et catholique

Dossier à renvoyer avant le

13 mai 2027

à l'adresse ci-dessous, ou à déposer directement au collège

Cours Bienheureux Charles d'Autriche
91, rue du Maréchal Juin
49000 Angers

Directrice : **Florence de Lacoste**

Tél. : 09 84 50 84 84
direction@cours-bca.fr
www.cours-bca.fr

À CONSERVER PAR LES PARENTS

Pièces à joindre au dossier

Merci de cocher chaque pièce au fur et à mesure pour vous assurer que le dossier est complet.

DOCUMENTS

- ☐ Une photo d'identité (pour les nouveaux élèves)
- ☐ La photocopie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné)
- ☐ Le dernier bulletin scolaire de l'année en cours
- ☐ Les photocopies des pages « vaccinations » du carnet de santé
- ☐ Une lettre de motivation pour étudier au collège, rédigée par l'élève
- ☐ Une lettre de motivation pour étudier au collège, rédigée par les parents
- ☐ 5 timbres

FICHES ET FORMULAIRES

- ☐ Le formulaire en ligne « Engagement des parents », complété
- ☐ La fiche « Autorisation en cas d'accident »
- ☐ La fiche « Engagement téléphone portable, smartphone et écrans », signée par les parents et l'élève

RÈGLEMENT

- ☐ Un chèque de caution correspondant au premier mois de scolarité, à l'ordre de l'ACEJ (encaissé en juillet 2026, après confirmation de l'inscription)
- ☐ Un ou plusieurs chèques couvrant le reste du montant de la scolarité, au choix de la famille (voir le règlement financier)

À la rentrée, il vous sera demandé :

- un certificat de radiation (« exeat ») de l'établissement précédent ;
- le dernier bulletin scolaire mentionnant l'avis de passage dans la classe supérieure ;
- une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle d'accident » ;
- un certificat médical de dispense partielle ou totale d'EPS, le cas échéant.

À CONSERVER PAR LES PARENTS

Renseignements pratiques

RÉGIME DU COURS

Le régime général de l'école est l'externat. Les élèves ont la possibilité de déjeuner sur place, en apportant leur panier-repas.

Les vacances scolaires sont celles de l'Académie de Nantes.

Le Cours est fermé le Vendredi saint après-midi, le vendredi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte. Le mardi de Pentecôte, les cours reprennent à 13 h 25.

COURS DISPENSÉS

- Mathématiques, français, histoire, géographie, sciences de la vie et de la Terre, anglais, latin, physique
- À partir de la 5e : espagnol, grec ancien ou littérature anglaise
- Instruction religieuse
- Dessin en 6e et 5e, musique ou théâtre, sport

UNIFORME

Les élèves portent l'uniforme défini par le collège. Se conformer à l'annexe sur l'uniforme.

LA PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DU COURS

Le Cours ne peut se passer de la collaboration des parents, qui seront invités à participer à sa vie interne : ménage, bricolage, jardinage, surveillance du panier-repas, etc. La fiche parents jointe à ce dossier permet à chacun d'indiquer les pôles dans lesquels il souhaite s'engager.

RÈGLEMENT FINANCIER

Se reporter au règlement financier ci-après.

Une question ? Vous pouvez contacter le trésorier : **tresorerie@cours-bca.fr**

À RETOURNER SIGNÉ

Autorisation en cas d'accident

Nom et prénom de l'élève :

PERSONNES À PRÉVENIR

En cas d'accident grave survenant à votre enfant pendant les heures scolaires, à quel numéro de téléphone **autre que celui du domicile** peut-on vous joindre pour vous prévenir ?

Téléphone :

Coordonnées d'un ami ou d'un parent à joindre le cas échéant :

M. / Mme : Tél. :

MESURES D'URGENCE

Au cas où il serait impossible de vous joindre, autorisez-vous la personne responsable à prendre les mesures d'urgence qu'elle estimerait nécessaires ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

INFORMATIONS MÉDICALES

Nom et téléphone du médecin traitant de la famille :

Problèmes médicaux à signaler (allergie, asthme, port de lunettes…) :

En cas de prise nécessaire de médicaments, fournir une ordonnance à jour du médecin traitant.
Rappel : fournir la copie des pages « vaccinations » du carnet de santé.

Fait à : le :

Signature du représentant légal

À RETOURNER SIGNÉ

Engagement des parents

vis-à-vis du Cours Bienheureux Charles d'Autriche

Monsieur et Madame :

et leur enfant :

ont bien pris connaissance du **projet pédagogique** et du **règlement intérieur** du Cours Bienheureux Charles d'Autriche et y adhèrent.

AUTORISATIONS

Ils autorisent *(cocher en cas d'acceptation)* :

☐ la saisie informatique des renseignements pour les fichiers du Cours et de l'Académie de Nantes ;

☐ l'utilisation et la publication des photographies et des images de leur enfant prises dans le cadre des activités du Cours, à des fins pédagogiques ;

☐ la communication de leurs coordonnées aux autres familles du Cours.

COLLABORATION AVEC LE COURS

Conscients de l'importance d'une collaboration étroite entre la famille et le Cours, les parents s'engagent à faire respecter le règlement intérieur par leur enfant.

Ils veilleront en particulier à confirmer l'autorité du corps professoral devant l'élève.

Fait à : le :

Signature de l'élève	**Signature des parents**

À CONSERVER PAR LES PARENTS

Règlement financier

> Le Cours Bienheureux Charles d'Autriche est **100 % libre et indépendant**. Il ne reçoit **aucune subvention** et assume, avec ses propres ressources, l'intégralité de ses frais et des salaires des enseignants.

En tant que bénéficiaire de l'enseignement d'un collège associatif, chaque parent est appelé à participer à l'équilibre financier de l'association par trois moyens complémentaires :

1. **Une participation financière** : mensuelle, sur 10 mois ;
2. **Une participation sous forme de bénévolat** : pour éviter des dépenses inutiles (surveillance, ménage, jardinage, bricolage, marché de Noël, comptabilité, etc.) ;
3. **Une participation à la recherche de donateurs** : les dons représentent un tiers du budget de l'école. Sans eux, les scolarités seraient augmentées d'environ 150 € par mois, et aucune bourse ni réduction ne pourrait être attribuée.

Ces trois participations revêtent la même importance pour le fonctionnement de l'école et font partie des engagements souscrits par les parents lors de l'inscription de leur enfant.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE AUX FAMILLES

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à régler directement sur la plateforme HelloAsso, à partir du lien donné dans le formulaire d'inscription. Ils sont, **par famille**, de :

- **100 €** pour toute famille, nouvelle ou non, qui souhaite inscrire pour la première fois un enfant au Cours BCA. Le processus d'inscription d'un nouvel élève comprend un entretien individuel avec la direction et une journée d'immersion organisée au printemps ;
- **50 €** pour les familles dont le ou les enfants étaient déjà scolarisés au Cours BCA.

Frais de scolarité

Le coût de scolarité d'un élève s'élève à 3 600 €. Par souci du budget des familles, le montant demandé est défini au plus juste et couvre environ les frais de personnel.

Pour l'année 2027-2028, les frais de scolarité sont fixés à **3 150 € pour le premier enfant**, puis **2 950 € pour les enfants suivants**.

Temps de surveillance du déjeuner

L'école propose l'accueil des élèves au moment du déjeuner. Les repas sont fournis par les familles. Ce service est assuré par des surveillants dont la rémunération est supportée par le collège. Le tarif de la surveillance est de 2 € par élève et par jour.

Synthèse des frais

Nombre d'élèves	Frais d'inscription	Scolarité annuelle	Temps du déjeuner
1 enfant	50 € si l'élève était déjà scolarisé à BCA 100 € si nouvelle inscription	**3 150 €**	2 € par enfant et par repas
2 enfants	50 € si les deux élèves étaient déjà scolarisés à BCA 100 € sinon	**6 100 €**	
3 enfants	100 €	**9 050 €**	

MODALITÉS DE PAIEMENT

Inscription et frais de scolarité

Les frais d'inscription sont à régler sur la plateforme HelloAsso au moment de la demande d'inscription au Cours BCA. Ces frais ne sont pas remboursables.

Il est demandé aux familles de remettre avec le dossier d'inscription :

- **un chèque correspondant au premier mois de scolarité** (soit 315 € / 610 € / 905 € pour 1 / 2 / 3 enfants). Ce chèque sera encaissé au mois de juillet, après confirmation de l'inscription ;
- **un ou plusieurs chèques couvrant le reste du montant de la scolarité**, au choix de la famille :

Calendrier de paiement	Nombre de chèques	Montant des chèques			Date à faire figurer sur les chèques
		1 enfant	2 enfants	3 enfants	
Annuel	1	2 835 €	5 490 €	8 145 €	3 octobre 2027
Trimestriel	3	945 €	1 830 €	2 715 €	3 octobre 2027 3 janvier 2028 3 avril 2028
Mensuel	9	315 €	610 €	905 €	Le 3 de chaque mois, d'octobre 2027 à juin 2028

Aucune inscription ne sera prise en compte de manière définitive sans la remise des chèques correspondant au montant total de la scolarité.

Aides

Aucune difficulté financière ne doit constituer un obstacle à une inscription.

Les familles souhaitant bénéficier d'une bourse et/ou d'une réduction de scolarité sont invitées à prendre contact avec le trésorier de l'ACEJ (**tresorerie@cours-bca.fr**) dès confirmation de l'inscription, et avant la fin du mois de septembre.

Temps de surveillance du déjeuner

Une facturation trimestrielle est établie en décembre, avril et juin. Le paiement est à effectuer de préférence par virement sur le compte de l'ACEJ.

À RETOURNER SIGNÉ

Engagement téléphone portable, smartphone et écrans

au collège et au sein de la famille

Nom et prénom de l'élève :

L'enfance et l'adolescence sont un temps précieux, fait pour apprendre, jouer, créer, se lier d'amitié et grandir dans la foi. Le téléphone portable est donc interdit au collège, et cette protection n'a de sens que si elle se prolonge à la maison : cet engagement scelle une alliance entre l'école et la famille.

En signant cet engagement, nous, les parents de l'élève mentionné ci-dessus, acceptons les termes suivants :

AU COLLÈGE

1. **Interdiction d'usage dans l'établissement** : l'élève s'engage à ne pas utiliser de téléphone portable ou tout autre appareil électronique personnel pendant les heures de cours, dans les espaces communs de l'école et lors des sorties scolaires.
2. **Confiscation** : tout téléphone portable trouvé en possession de l'élève pendant les heures scolaires sera confisqué. Il sera rendu aux parents à la fin du trimestre.
3. **Sanctions** : en cas de non-respect répété de cette interdiction, des sanctions disciplinaires pourront être prises, pouvant aller jusqu'à une suspension temporaire ou une exclusion définitive.
4. **Consignes de sécurité** : en cas d'urgence, les parents peuvent joindre leur enfant à tout moment par le numéro principal de l'établissement.

À LA MAISON

5. **Pas de smartphone pendant le collège** : les parents s'engagent à ne pas confier de smartphone personnel (téléphone donnant accès à internet, aux applications ou aux réseaux sociaux) à leur enfant pendant toute sa scolarité au collège, de la 6e à la 3e. Un téléphone simple (appels et SMS uniquement) reste possible pour les trajets ; il demeure interdit au collège.
6. **Limitation des écrans** : les parents s'engagent à limiter les écrans à la maison (télévision, tablette, ordinateur, console) : pas d'écran dans la chambre, une large place à la lecture, au jeu, au sport et aux moments en famille. Le travail scolaire sur écran se fait sous le regard des parents.
7. **Donner l'exemple** : les parents veillent, autant que possible, à montrer l'exemple par leur propre usage des écrans.

L'ENGAGEMENT DU COLLÈGE

De son côté, le Cours BCA s'engage à proposer aux parents des temps d'information sur les écrans et l'intelligence artificielle, et à rester à l'écoute: si l'engagement pris à la maison devient difficile à tenir, les parents sont invités à en parler avec la direction. Choisir le Cours BCA, c'est choisir ce projet dans son ensemble : cet engagement en fait pleinement partie et conditionne le renouvellement de l'inscription.

Nous comprenons et acceptons ces règles et nous nous engageons librement à les respecter, en tant que parents, pour favoriser un environnement cohérent entre le Cours BCA et notre famille.

Fait à : le :

Signature de l'élève	Signature des parents	Signature de la directrice